

**Commune
de Saint-Lieux-lès-Lavaur**

**Rapport annuel
Sur le prix et la qualité
du service public de l'assainissement collectif**

Exercice 2022

**Annexe à la délibération n° DE-34-2023
du 12 juillet 2023**

CARACTERISTIQUE TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT PUBLIC

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La Commune de Saint-Lieux-lès-Lavaur assure la gestion du service public d'assainissement collectif pour le territoire de la Commune.

Le service de l'assainissement non collectif relève de la compétence de la Communauté de Communes Tarn Agout.

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

- 669 habitants environ.

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

La commune de Saint-Lieux-lès-Lavaur met à disposition du service assainissement :

* son personnel technique pour assurer les travaux d'entretien du réseau et quelques branchements.

Il est, ponctuellement, fait appel à des entreprises pour des travaux de nettoyage et débouchage de réseaux et siphons ainsi que pour des raccordements aux réseaux existants.

* son personnel administratif pour la facturation et les opérations comptables.

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Nombre d'abonnements ayant fait l'objet d'une facturation en 2022

Abonnements Domestiques	Année N-1	Année N	Variation
Nombre de factures	202	223	+ 10.40 %

VOLUMES FACTURÉS

Volumes Facturés (m ³)	Année N-1	Année N	Variation
Abonnés domestiques	19 517	23 211	+18.92 %
TOTAL	19 517	23 211	

CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU DE COLLECTE

Les caractéristiques du réseau de collecte et de traitement des eaux usées de la Commune de Saint-Lieux-lès-Lavaur sont les suivantes :

- La collecte est de type séparatif
- Le linéaire de collecte est de 2935 mètres
- la collecte compte 69 regards et 223 branchements

OUVRAGE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Le service gère un ouvrage d'épuration : Étang de lagunage situé au Nord-Ouest de la Commune en bordure de la rivière « Agout » qui présente une capacité nominale de 1200 EQH.

Cet ouvrage a été mis en service en mars 2016. Seule la moitié du lagunage est en activité, la population raccordée étant estimée à 660 habitants.

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

* FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs en vigueur.

Date de la Délibération	Objet
23/11/2015	Instauration de la participation financière à l'assainissement collectif - Tarifs au 14/12/2015 ---
23/11/2015	Institution de la participation aux frais de branchement - Tarifs au 14/12/2015 ---
25/10/2016	Participation financière à l'assainissement collectif – Tarifs au 14/11/2016 ---
26/09/2017	Modalités de paiement de la PFAC pour les logements déjà connectés à l'ancien réseau unitaire ---
09/04/2019	Foyer desservis non raccordés – somme équivalente à la redevance d'assainissement ---
26/05/2022	Tarif redevance d'assainissement collectif

Le service est assujéti à la T.V.A.

* PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

a) Redevance d'assainissement

Le prix du service comprend :

- Une prime fixe annuelle,
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les volumes d'eau consommés sont relevés et transmis annuellement à la Commune par le Syndicat intercommunal des eaux de la Montagne noire (81).

Deux factures « Redevance Assainissement – part fixe » et « Redevance assainissement – consommation » sont établies annuellement.

b) Participation pour le raccordement à l'égout

- Raccordement des immeubles existants à la création du réseau.
- Raccordement des immeubles édifiés après la création du réseau.

Redevance de modernisation des réseaux de collecte

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Son montant en 2022 de 0.25 par m³, est calculé et transmis chaque année à la collectivité par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour facturation. La redevance de modernisation des réseaux de collecte a été mise en place à compter de l'année 2019.

Cf en annexe la note d'information de l'agence de l'eau Adour-Garonne intitulée « L'agence de l'eau vous informe »

● **PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**
(hors redevance de modernisation des réseaux de collecte)

Evolution du Tarif de l'assainissement collectif

a) Redevance d'assainissement

	01/01/2021	01/01/2022	Variation 2019 à 2022
Prime Fixe	40.00 €	40.00 €	+ 0 %
Le m³	0.91 €	0.93 €	2.20 %

b) Participations pour raccordement à l'égout

	2022	2022	Variation 2019/2022
Immeubles existants (maison individuelle)	Catégorie 1..... 0 €	0 €	0 %
	Catégorie 2..... 1000 €	1000 €	
	Catégorie 3..... 2100 €	2100 €	
	Catégorie 5..... 3100 €	3100 €	
Immeubles à créer	4900 €	4900 €	0 %
Branchement *	500 €	500 €	0 %

*tarif pour tampons de branchement prévus lors de la création du réseau d'assainissement

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

Hors redevance pour modernisation réseaux de collecte

	01/01/2022	
	HT	TTC
Collectivité		
Prime Fixe	40.00 €	44.00 €
Part Variable (m3)	111.60 €	122.76 €
Total Facture	151.60 €	162.76 €
Prix moyen du m³	1.26 €	1.36 €

● **PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**
(y compris redevance de modernisation)

Composante de la facture d'un usager de 120 m³ avec la redevance de modernisation pour réseaux de collecte

	01/01/2022	
	HT	TTC
Collectivité		
Prime Fixe	40.00 €	44.00 €
Part Variable (m³)	111.60 €	122.76 €
Tiers : Agence de l'Eau Adour Garonne		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (m³)	30.00 €	30.00 €
Total Facture	141.60 €	152.76 €
Prix moyen du m³	1.51 €	1.61 €

● **RECETTES D'EXPLOITATION**

Recettes liées à la facturation des abonnés	Année 2022
Redevances eaux usées domestiques dont abonnement 8 679.97 € HT	30 208.97 € HT
Raccordements	54 400.00 € HT

**INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE
DE L'ASSAINISSEMENT PUBLIC**

● **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le service du SATESE du Conseil départemental du Tarn procède à des analyses des indicateurs de performance du service de l'assainissement. Les résultats

Voir en annexe :

- *la photocopie du rapport d'auto surveillance du 16 au 17 septembre 2022 (SATESE du Conseil départemental du Tarn)*
- *la conformité délivrée par le Bureau de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (Direction départementale des territoires du Tarn)*

POMPAGES	Année 2022	
	Poste de relevage	
Nombre	Bourg	Jacquolettes
Volume (m ³)	12 044	21001
Réservoir de chasse Compteur de bâchées*	4 870	

* une bâchée est le nom donné au bac rempli d'eaux usées. Le système de bâchées permet de transformer un flux continu en flux par intermittences.

● **FONCTIONNEMENT DES POSTES DE RELEVAGE**

La Commune a fait appel à des intervenants externes pour des problèmes de dysfonctionnement sur les postes de relevage au cours de l'année 2022.

Il existe un rejet en milieu naturel, le rejet des eaux traitées de la station d'épuration est envoyé dans l'Agout (*le rapport d'auto surveillance du SATESE détaille l'analyse des prélèvements du 10 au 11 octobre 2022*).

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT PUBLIC

- Travaux engagés au cours de l'exercice :

Extension du réseau d'assainissement et création de deux postes de relevage

- Poste de relevage du port d'une capacité de 160 EH,
- Poste de relevage de Saint-Jean d'une capacité de 350 EH.

Le nouveau réseau comprendra environ une centaine de tabourets de raccordement pour des logements existants ou à construire.

Ces travaux devraient être réceptionnés au cours du premier trimestre 2023.

- État de la dette :

L'état de la dette au 31/12/2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

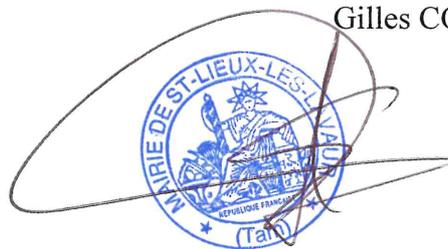
	Année 2022
En cours de la dette au 31 décembre 2021	361 374.08 €
Emprunt (1 ^{er} mars 2022)	725 000.00 €
Total en cours dette 2022	1 086 374.08 €
Remboursement au cours de l'exercice	45 526.24 €
Dont en intérêts	9 489.73 €
Dont en capital	36 036.51 €
En cours de la dette au 31 décembre 2022	1 047 013.23 €

- Amortissements réalisés :
(intégration au 31/12/2019)

	Année 2022
Montant de la dotation aux amortissements	41 049.53 €
Montant de la dotation des subventions perçues	20 170.19 €

Saint-Lieux-lès-Lavaur, le 12 juillet 2023

Le Maire,
Gilles CORMIGNON



ANNEXES

1. *Note d'information de l'agence de l'eau Adour-Garonne intitulée « L'agence de l'eau vous informe »*
2. *Rapport d'auto surveillance du 10 au 11 octobre septembre 2022 (SATESE du Conseil départemental du Tarn)*
3. *Conformité délivrée par le Bureau de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (Direction départementale des territoires du Tarn)*

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISPEA 2019)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



0,10 €
de redevance de pollution
payé par les éleveurs concernés



2,00 €
de redevance de pollution
payés par les industriels
(y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernées



65,90 €
de redevance de pollution domestique
payés par les abonnés
(y compris réseaux de collecte)



11,05 €
de redevance de pollutions diffuses
payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021



1,75 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique
payé par les pêcheurs et les chasseurs



2,50 €
de redevance de prélèvement
payés par les irrigants



4,20 €
de redevance de prélèvement
payés par les activités économiques



12,50 €
de redevance de prélèvement
payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Adour-Garonne.



5,50 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau



7,30 €
pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)



34,40 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales



9,40 €
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture



100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021



19,90 €
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable



5,90 €
aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau



0,7 €
pour la coopération décentralisée



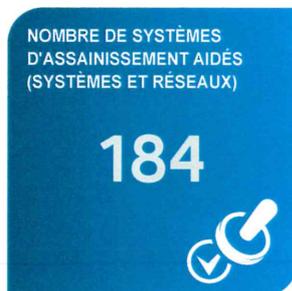
16,90 €
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

Avec France Relance (État), l'agence a consacré 474 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimpermeabilisation des sols en ville.

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,
30 % vivent en habitats éparés.

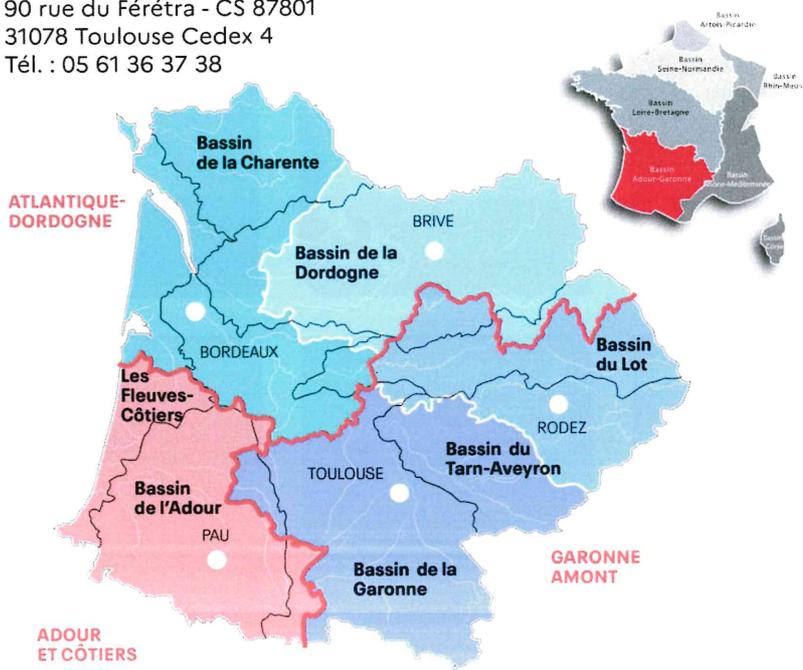
C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Suivez l'actualité 
de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr





S.A.T.E.S.E.

**Service d'Assistance Technique
aux Exploitants de Stations d'Épuration**

AUTOSURVEILLANCE REGLEMENTAIRE

DE LA STATION D'ÉPURATION DE

**ST LIEUX LES LAVAU/Bourg
du 20 au 21 mars 2023**



WWW.TARN.FR

DEPARTEMENT DU TARN – 81013 ALBI CEDEX 9 - TEL : 05.63.45.64.64 – Mail : president@tarn.fr
Tout courrier doit être adressé de façon impersonnelle à Monsieur le Président du Conseil départemental



**Direction Générale des Services
Direction Générale Adjointe des Mobilités,
de l'Aménagement du Territoire et de la
Citoyenneté
Direction de l'Eau et de l'Environnement
Service S.A.T.E.S.E.**

**AUTOSURVEILLANCE REGLEMENTAIRE
20/03/2023**

COMPTE RENDU D'INTERVENTION

**Station d'épuration de :
ST LIEUX LES LAVAU/Bourg**

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Maître d'ouvrage	: SAINT-LIEUX-LES-LAVAU		
Adresse	: MAIRIE LE BOURG 81500 ST LIEUX LES LAVAU		
Type épuration	: FILTRES PLANTES DE ROSEAUX (1 ETAGE)		
Exploitant	: SAINT-LIEUX-LES-LAVAU		
Date de mise en service	: 08/06/2017	Capacité : 1200	EQH
Constructeur	: EPUR NATURE	72	kg de DBO5/j
Type de milieu récepteur	: RIVIERE	180	m ³ / j
Nom du milieu récepteur	: L'Agout		
Agence de l'Eau	: ADOUR-GARONNE	Code station :	0581261V001
Adresse	: 90 rue de Férétra 31078 TOULOUSE		
Personnes présentes	: Monsieur BALLARAN (Agent communal)		
Technicien visite	: Teddy ROLETTO		

Météo jour visite : Beau - Température : 11°C
Météo jour précédent : Beau - Température : 10°C

I - INTERPRETATION DES RESULTATS ET OBSERVATIONS

CONTEXTE

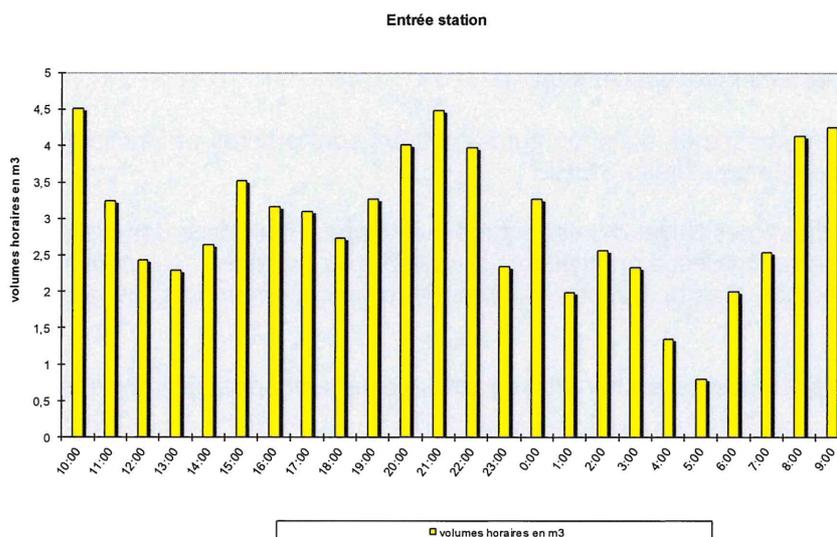
La première autosurveillance réglementaire annuelle de la station d'épuration de ST LIEUX LES LAVAU / Bourg s'est déroulée du 20 au 21 mars 2023 par beau temps.

CHARGES

Hydraulique

La charge hydraulique reçue (**90 m³**) correspond à **50%** de la capacité de la station soit **600 EH**.

Concernant le rejet d'eau traitée on comptabilise un volume de **71 m³**.



Histogramme des débits horaires mesurés en sortie de station au cours du bilan

Organique

La charge organique reçue correspond à **45,4%** de la capacité de la station soit **545 EH**. Elle est en augmentation depuis les précédents bilans en lien avec la finalisation de la tranche 2 du programme de travaux. Pour rappel cette tranche comprend la réalisation d'extensions de réseaux permettant le raccordement d'une soixantaine d'habitations existantes représentant environ 150 EH. Une centaine de logements futurs sont envisagées (en lien avec la création de lotissements prévus au PLU) et pourraient représenter environ 230 EH supplémentaires.

Le rapport DCO/DBO5 de **2,84** caractérise un effluent peu biodégradable.

EFFICACITE EPURATOIRE

Les rendements épuratoires obtenus ont été excellents tant en flux qu'en concentrations. Les résultats d'analyses mettent en évidence une bonne qualité de rejet.

OBSERVATIONS

Réseau

Le réseau de collecte est relativement récent et en grande partie séparatif. Il collecte une quantité modérée d'eaux claires parasites essentiellement d'origine météoriques.

Le programme pluriannuel de travaux sur le réseau d'assainissement se poursuit par la tranche 2 du projet. Deux nouveaux postes de relevage ont été mis en service : le "PR du Port" au fond de la rue de la Garenne et le "PR de St Jean" en bordure de la RD48 route de St Jean.

L'entretien des postes est assuré par l'équipe communale à travers des visites hebdomadaires permettant la vérification du bon fonctionnement des ouvrages et le nettoyage des équipements. La collectivité détient également un contrat d'entretien avec la société SEIHE afin de réaliser un hydrocurage annuel sur les postes ainsi que le réservoir de chasse en entrée de station.

Station

La station d'épuration fait l'objet d'un entretien régulier, l'ensemble des actions de suivi est renseigné dans un fichier Excel prévu à cet effet.

Le réservoir de chasse et le siphon auto-amorçant sont propres et fonctionnels, ils ont fait l'objet d'un hydrocurage par le prestataire SEIHE.

Les roseaux faucardés l'hiver dernier ont été maintenus à la surface des casiers sous forme de paillage. De plus, l'exploitant procède annuellement (au début du printemps) à l'ennoyage du filtre pour une durée de 2 à 3 semaines. Ces opérations favorisent le développement des roseaux et limitent la prolifération d'adventices.

Le canal débitmétrique est en bon état de propreté, le rejet apparaît limpide et inodore.



Boues

Depuis sa mise en service en 2016, les boues s'accumulent sur la surface des casiers.

Un sondage réalisé en fin d'année 2019 a permis de mettre en évidence une hauteur de boue de 1.6 cm. Le premier curage sera à réaliser dès lors que la couche de boues aura atteint 15 à 20 cm d'épaisseur. Ainsi la capacité de stockage résiduelle est suffisante pour ne pas envisager de curage à court et moyen termes.

PRECONISATIONS TECHNIQUES

Maintenir le niveau d'implication dans le suivi de la station.

Contrôler la prolifération de plantes parasites sur les casiers et notamment au printemps au cours de la phase de croissance des végétaux.

Procéder à l'arrachage manuel de ces adventices si nécessaires.

HYGIENE ET SECURITE

Le port des E.P.I (Equipement de Protection Individuelle) est obligatoire pour les agents intervenants sur les systèmes d'assainissements de la commune (réseaux, stations d'épuration).

Pour les interventions courantes, à minima :

- Casque ou casquette anti-heurt
- Gants spécifiques selon l'usage
- Chaussures ou bottes de sécurité (coquées)

- Vêtements professionnels dédiés exclusivement à l'assainissement
- Lunettes de protection au besoin (projections)

La mise à disposition de savon antibactérien et de gel hydroalcoolique pour le lavage et la désinfection des mains après chaque intervention est indispensable.

Chaque intervention à proximité de/ou sur un équipement électrique et selon l'objectif déterminé, est soumise à la détention, par les agents concernés, d'une habilitation électrique (B1, B1V, B2, B2V, BR, BE Essais, BC, H0...).



II - ASPECTS REGLEMENTAIRES

La collectivité a été destinataire d'un courrier de la DDT, en date du 04 avril 2023, notifiant que le système de traitement de l'agglomération d'assainissement de "Saint-Lieux-lès-Lavaur" est conforme pour l'année 2022 aux exigences de l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2018 en matière de performances épuratoires.

III - ASSISTANCE ET CONSEILS

Le service se tient à disposition de la collectivité en vue de l'assister dans la mise en oeuvre des prescriptions mentionnées dans ce compte-rendu d'intervention mais également dans l'ensemble des opérations relative à l'assainissement collectif.

Au titre de l'ingénierie départementale un accompagnement technique et financier est possible pour les projets en lien avec l'assainissement collectif notamment.

IV - DONNEES BILAN - HISTORIQUE

CONDITION DE LA MESURE

Afin de vérifier l'efficacité du traitement épuratoire, du matériel mobile de prélèvements et de mesures de débits a été mis en place avec :

- En entrée de station : un préleveur automatique réfrigéré (sigma) asservi au temps à raison d'un prélèvement de 70 ml toutes les 10 minutes
- En sortie de station : un débitmètre bulle à bulle (debulle) associé au dispositif de mesures en place sur site (canal débitométrique venturi ISMA 3) a permis l'asservissement d'un préleveur automatique réfrigéré (sigma) afin de collecter des échantillons de 70 ml tous les 500 litres

ANALYSES, CHARGES ET RENDEMENTS

	Entrée	Sortie
Volumes validés (en m3/j)	90	71

	Entrée	Sortie
pH	7,3	6,6
Température (°C)	14	13,7

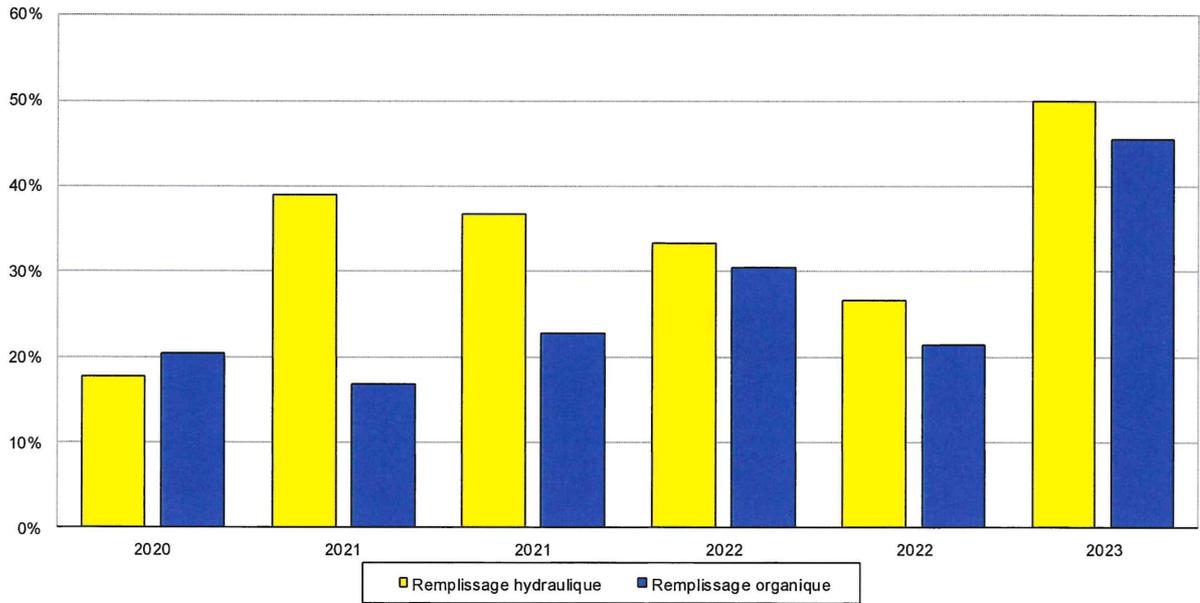
ANALYSES	Concentrations sur échantillons 24 h			Charges		Rendements	
	entrée en mg/l	sortie en mg/l	Norme en mg/l	entrée en kg/j	sortie en kg/j	Station	Mini
DBO ₅	300	17	35	27	1,2	95,5%	60%
DCO	853	96	200	76,8	6,8	91,1%	60%
MES	430	26		38,7	1,8	95,2%	50%
NTK	82,1	15,2		7,4	1,1	85,4%	
N-NH ₄	56,3	15,3		5,1	1,1	78,6%	
N-NO ₂		0,5			0		
N-NO ₃		59			4,2		
NGL		74,7		7,4	5,3	85,4%	
Pt	8	8,8		0,7	0,6	14,1%	

Echantillons d'eaux usées analysés par le Laboratoire d'Analyses Public Labos Site du Tarn
32, rue Gustave Eiffel – 81 011 ALBI cedex 9 – 05 63 47 57 75

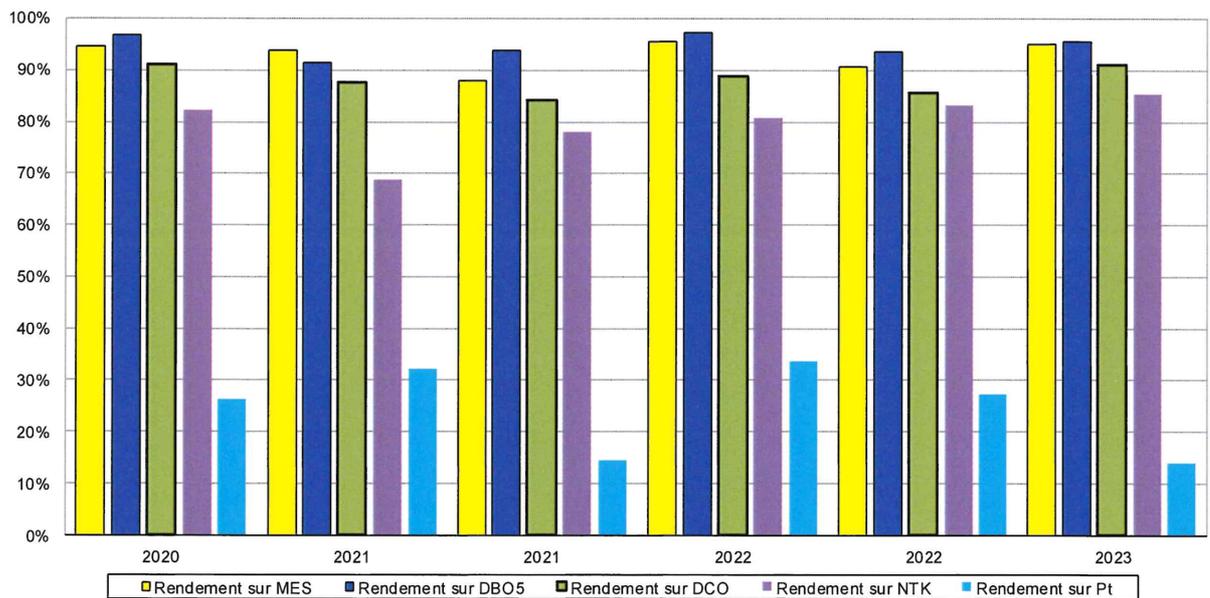
HISTORIQUE MESURES

	sept.2020	mars.2021	juil.2021	mai.2022	oct.2022	mars.2023
Volumes (en m3/j)	32	70	66	60	48	90
Charge entrante (en kg DBO ₅ /j)	12,8	9,8	13,9	21	13	27
Charge entrante (en kg DCO/j)	33,2	29	37,9	45,6	35,8	76,8
Charge entrante (en kg MES/j)	22,4	12,6	21,1	33	14,4	38,7
Charge entrante (en kg NTK/j)	3,17	4,43	5,61	4,96	5,38	7,39
Charge entrante (en kg PT/j)	0,3904	0,4711	0,693	0,636	0,5568	0,7245
Remplissage hydraulique	17,8%	38,9%	36,7%	33,3%	26,7%	50%
Remplissage organique	20,4%	16,9%	22,8%	30,4%	21,4%	45,4%
Rendement sur DBO ₅	96,8%	91,4%	93,9%	97,2%	93,6%	95,5%
Rendement sur DCO	91,1%	87,7%	84,3%	88,9%	85,6%	91,1%
Rendement sur MES	94,6%	93,9%	87,9%	95,7%	90,7%	95,2%
Rendement sur NTK	82,1%	68,7%	78,1%	80,9%	83,3%	85,4%
Rendement sur Pt	26,3%	32,1%	14,5%	33,7%	27,3%	14,1%
Conditions de mesures	Beau	Beau	Beau	Couvert	Beau et sec	Beau

Historique des taux de charges :



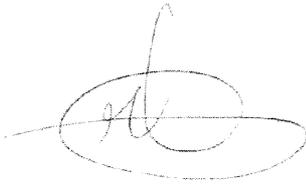
Historique des rendements épuratoires :



COMPTEURS

	Index 20/03	Index 21/03	Fonctionnement durant les 24 heures du bilan	Fonctionnement depuis le : 21/03/2023 (moyenne journalière)
Réservoir de chasse 1 Compteur de bâchée 1	5525	5540	15 bâchées	11,7 bâchées

**LE TECHNICIEN RESPONSABLE
DE L'INTERVENTION**



Teddy ROLETTO

**LE RESPONSABLE DE SERVICE
LE : 04/05/2023.**



Jérôme GALINIER

ANNEXE 1

**Station d'épuration de :
ST LIEUX LES LAVAU/Bourg**

RESULTATS D'ANALYSES DU LABORATOIRE

WWW.TARN.FR



Site du Tarn
32, rue Gustave Eiffel
CS 23150 81011 ALBI CEDEX 9
Tél : 05 63 47 57 75 Mail : lda@tarn.fr

Secteur: HYDROLOGIE
courriel : hydro@tarn.fr

DEPARTEMENT DU TARN SATESE
LICES GEORGES POMPIDOU

Client : 17 863
Nom : MAIRIE SAINT LIEUX LES LAVAUR
Commune : SAINT LIEUX LES LAVAUR

81000 ALBI

ANALYSES EAUX RESIDUAIRES ENTREE STEP

DOSSIER : 230321 007245 01 N° Travail : 418001
Réceptionné le : 21/03/2023 à 13:41 validé le : 30/03/23 par : NICOLAS BOISSIERE
Site : STEP ST LIEUX LES LAVAURS Bourg - 0581261V001 Commune : SAINT LIEUX LES LAVAUR
Point de prélèvement : ENTREE

Préleveur : ROLETTO TEDDY	Prélèvement du: 21/03/2023 Heure de Prélèvement : 11:00
---------------------------	--

Remarques : Néant

L'échantillon a été broyé pour doser : DBO - DCO - Phosphore - Azote Kjeldahl

RAPPORT D'ESSAI DU 30/03/2023 15:02:14

Paramètres	Résultats	Unités	Critères	Méthodes	Date analyse
Traitement de l'échantillon					
<input checked="" type="checkbox"/> Minéralisation acide HNO ₃ (METAUX sauf Argent et Silice)				Méthode interne PT-CHH-000-MINE	22/03/23
Analyse physico-chimique					
<u>EQUILIBRE CALCO CARBONIQUE</u>					
<input checked="" type="checkbox"/> pH	7.3	UI		NF EN ISO 10523	22/03/23
<input checked="" type="checkbox"/> Température de mesure du pH	16.1	°C		Méthode interne PT-CHB-000-TEMP	22/03/23
<u>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</u>					
<input checked="" type="checkbox"/> Azote Kjeldahl	82.1	mg(N)/L		NF EN 25663	21/03/23
<input checked="" type="checkbox"/> Ammonium	72.5	mg(NH ₄)/L		NF T90-015:1	24/03/23
Ammonium exprimé en N	56.3	mg(N)/L		calculé	24/03/23
Rapport NNH ₄ /NNTK	0.69		<=1	calculé	30/03/23
<input checked="" type="checkbox"/> Phosphore	8.05	mg(P)/L		NF EN ISO 11885	24/03/23
<u>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</u>					
<input checked="" type="checkbox"/> Demande biochimique en oxygène en 5 jours	300	mg(O ₂)/L		NF EN ISO 5815-1	23/03/23
<input checked="" type="checkbox"/> Demande chimique en oxygène	853	mg(O ₂)/L		NF T90-101	21/03/23
<input checked="" type="checkbox"/> Matières en suspension	430	mg/L		NF EN 872	22/03/23

= paramètre accrédité (ec) = en cours d'analyse NM = non mesuré

Commentaires :

La filtration des MES a été réalisée sur filtre en fibre de verre de marque ProWeigh dans les 2 jours.
La DBO a été réalisée après congélation après 5 jours d'incubation avec suppression de la nitrification. L'analyse a été réalisé sur 1 réplicat et 3 dilutions.



Site du Tarn
32, rue Gustave Eiffel
CS 23150 81011 ALBI CEDEX 9
Tél : 05 63 47 57 75 Mail : lda@tarn.fr

DOSSIER : **230321 007245 01**
Réceptionné le : 21/03/2023 à 13:41

N° Travail : 418001

RAPPORT D'ESSAI DU 30/03/2023 15:02:14

Paramètres	Résultats	Unités	Critères	Méthodes	Date analyse
------------	-----------	--------	----------	----------	--------------

en Itaque : Informations fournies par le client.

*L'accréditation par le Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation, repérés par la marque
Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse, tels qu'ils sont définis dans le présent document. Les incertitudes de mesures sont disponibles au laboratoire pour les paramètres accrédités. Les décisions de conformité des analyses ne prennent pas en compte les incertitudes de mesure.
Les conditions d'utilisation des rapports sont sur le site du laboratoire
Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.*

Nicolas BOISSIERE	
Technicien chimie	

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme d'un facsimilé photographique intégral. Il comporte 2 pages et 0 annexe(s).



Site du Tarn
32, rue Gustave Eiffel
CS 23150 81011 ALBI CEDEX 9
Tél : 05 63 47 57 75 Mail : lda@tarn.fr

Secteur: HYDROLOGIE
courriel : hydro@tarn.fr

DEPARTEMENT DU TARN SATESE
LICES GEORGES POMPIDOU

Client : 17 863
Nom : MAIRIE SAINT LIEUX LES LAVAUR
Commune : SAINT LIEUX LES LAVAUR

81000 ALBI

ANALYSES EAUX RESIDUAIRES SORTIE STEP

DOSSIER : 230321 007245 02 N° Travail : 418002
Réceptionné le : 21/03/2023 à 13:41 validé le : 30/03/23 par : NICOLAS BOISSIERE
Site : STEP ST LIEUX LES LAVAURS Bourg - 0581261V001 Commune : SAINT LIEUX LES LAVAUR
Point de prélèvement : SORTIE

Préleveur : ROLETTA TEDDY	Prélèvement du: 21/03/2023 Heure de Prélèvement : 11:00
---------------------------	--

Remarques : Néant

RAPPORT D'ESSAI DU 30/03/2023 15:02:13

Paramètres	Résultats	Unités	Critères	Méthodes	Date analyse
Traitement de l'échantillon					
☐ Minéralisation acide HNO ₃ (METAUX sauf Argent et Silice)				Méthode interne PT-CHH-000-MINE	22/03/23
Analyse physico-chimique					
EQUILIBRE CALCO CARBONIQUE					
☐ pH	6.6	UI		NF EN ISO 10523	22/03/23
☐ Température de mesure du pH	16.4	°C		Méthode interne PT-CHB-000-TEMP	22/03/23
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
☐ Azote Kjeldahl	15.2	mg(N)/L		NF EN 25663	21/03/23
☐ Ammonium	19.7	mg(NH ₄)/L		NF T90-015:1	29/03/23
☐ Ammonium exprimé en N	15.3	mg(N)/L		calculé	29/03/23
☐ Rapport NNH ₄ /NNTK	1.01		<=1	calculé	30/03/23
☐ Nitrites	1.57	mg(NO ₂)/L		NF EN ISO 10304:1	21/03/23
☐ Nitrites exprimés en N	0.48	mg(N)/L		calculé	21/03/23
☐ Nitrates	262	mg(NO ₃)/L		NF EN ISO 10304:1	21/03/23
☐ Nitrates exprimés en N	59	mg(N)/L		calculé	21/03/23
☐ Phosphore	8.77	mg(P)/L		NF EN ISO 11885	24/03/23
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
☐ Demande biochimique en oxygène en 5 jours	17	mg(O ₂)/L		NF EN ISO 5815-1	23/03/23
☐ Demande chimique en oxygène	96	mg(O ₂)/L		ISO 15705	22/03/23
☐ Matières en suspension	26	mg/L		NF EN 872	22/03/23

☐ = paramètre accrédité (cc) = en cours d'analyse NM = non mesuré

Commentaires :

La concentration importante de Nitrates et/ou Nitrites peut entraîner des interférences sur le résultat de l'Azote Kjeldahl (par excès ou par défaut).
La filtration des MES a été réalisée sur filtre en fibre de verre de marque ProWeigh dans les 2 jours.
La DBO a été réalisée après congélation après 5 jours d'incubation avec suppression de la nitrification. L'analyse a été réalisé sur 1 réplicat et 3 dilutions.



Site du Tarn
32, rue Gustave Eiffel
CS 23150 81011 ALBI CEDEX 9
Tél : 05 63 47 57 75 Mail : lda@tarn.fr

DOSSIER : **230321 007245 02**
Réceptionné le : 21/03/2023 à 13:41

N° Travail : 418002

RAPPORT D'ESSAI DU 30/03/2023 15:02:13

Paramètres	Résultats	Unités	Critères	Méthodes	Date analyse
------------	-----------	--------	----------	----------	--------------

en Itaque : Informations fournies par le client.

L'accréditation par le Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation, repérés par la marque
Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse, tels qu'ils sont définis dans le présent document. Les incertitudes de mesures sont disponibles au laboratoire pour les paramètres accrédités. Les décisions de conformité des analyses ne prennent pas en compte les incertitudes de mesure.
Les conditions d'utilisation des rapports sont sur le site du laboratoire
Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Nicolas BOISSIERE	
Technicien chimie	

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme d'un facsimilé photographique intégral. Il comporte 2 pages et 0 annexe(s).

ANNEXE 2

**Station d'épuration de :
ST LIEUX LES LAVAU/Bourg**

LEXIQUE

WWW.TARN.FR

<p>L'équivalent-habitant (EH ou e.h. ou Eq. Hab.)</p>	<p>Il s'agit d'une estimation de la quantité de pollution rejetée par un usager domestique. Ce terme est principalement utilisé en matière de traitement d'eaux usées.</p> <p>Selon l'article 2 de la directive " eaux résiduaires urbaines " du 21/05/1991, l'équivalent-habitant est la " charge organique biodégradable ayant une demande biochimique en oxygène en cinq jours (DBO₅) de 60 grammes d'oxygène par jour " .</p> <p>Cette valeur théorique permet d'exprimer dans une unité commune des types de rejets très divers (domestiques, industriels, agricoles).</p> <p>Si le paramètre retenu pour exprimer l'équivalent-habitant est la DBO₅, d'autres unités peuvent aussi exprimer une quantité de pollution : DCO, MES, MA, MP, etc.</p>
<p>La demande biochimique en oxygène en cinq jours (DBO₅)</p> <p>unité de mesure : mg/l</p>	<p>La demande biochimique en oxygène en cinq jours (DBO₅) exprime la quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder naturellement les matières organiques biodégradables, dissoutes ou en suspension dans l'eau, en cinq jours. Il s'agit donc d'une consommation potentielle d'oxygène par voie biochimique (par les micro-organismes aérobies et par les réactions d'oxydo-réduction spontanées). Ce paramètre constitue un bon indicateur de la teneur en matières organiques biodégradables d'une eau (toute matière organique biodégradable polluante entraîne une consommation d'oxygène au cours des procédés d'autoépuration). Elle permet d'évaluer la fraction biodégradable de la charge polluante carbonée des eaux usées.</p>
<p>La Demande Chimique en Oxygène (DCO)</p> <p>unité de mesure : mg/l</p>	<p>La Demande Chimique en Oxygène (DCO) est la consommation en oxygène par des oxydants chimiques forts pour dégrader les substances organiques et minérales de l'eau. Elle permet d'évaluer la charge polluante des eaux usées.</p> <p>Elle est plus élevée que la DBO₅ (oxydation complète) et par comparaison relative avec ce paramètre, elle permet d'évaluer la biodégradabilité d'un effluent.</p>
<p>Les matières en suspension (MES)</p> <p>unité de mesure : mg/l</p>	<p>Les matières en suspension (MES) est le terme employé pour désigner l'ensemble des matières insolubles présentes dans un liquide (particules filtrables, décantables ou centrifugeables).</p>
<p>Les matières azotées dans l'eau : MA</p> <p>NGL, NTK, N organique, NH₄, NO₂, NO₃.</p> <p>Unité de mesure : mg/l</p>	<p>Ces matières contiennent toutes un atome d'azote 'N' et peuvent se rencontrer dans l'eau sous forme :</p> <p>réduite : l'azote ammoniacal ou ammonium N-NH₄ ou NH₄, l'azote organique (urée, acides aminés, protéines). L'ensemble de ces formes azotées est appelé azote total Kjeldahl (NTK),</p> <p>oxydée (azote nitreux ou nitrites : N-NO₂ ou NO₂, et azote nitrique ou nitrates : N-NO₃ ou NO₃).</p> <p>La quantité globale d'azote dans l'eau, comprenant toutes ces formes azotées est l'azote global (NGL).</p> <p>NTK = N organique + N-NH₄</p> <p>NGL = NTK + N-NO₂ + N-NO₃</p> <p>NGL = N organique + N-NH₄ + N-NO₂ + N-NO₃</p>
<p>Les matières phosphorées dans l'eau : MP</p> <p>Ptot ou Pt, PO₄, P₂O₅</p> <p>Unité de mesure : mg/l</p>	<p>Le phosphore provient des lessives, des rejets domestiques, de l'érosion des sols. Il est faiblement soluble. Il est donc présent dans l'eau associé aux matières en suspension sous forme organique, ou dissous dans l'eau et assimilable par les végétaux sous forme minérale oxydée (les phosphates : PO₄, P₂O₅).</p> <p>La mesure du phosphore total (Ptot ou Pt) comprend toutes les formes du phosphore. Ptot = P organique + phosphates.</p>
<p>Le potentiel d'hydrogène (pH)</p> <p>Unité : unité pH</p>	<p>Indice de 0 à 14 permettant de mesurer la forme l'activité chimique de l'ion hydrogène dans une solution (H₃O⁺). C'est un indicateur de l'acidité (pH inférieur à 7), de l'alcalinité (pH supérieur à 7), ou de la neutralité (pH égal à 7), d'une solution.</p>
<p>La conductivité</p> <p>Unité de mesure : micro-Siemens par cm (µS/cm)</p>	<p>La conductivité électrique de l'eau est son aptitude à permettre le passage du courant électrique. Les liquides les plus conducteurs sont les solutions d'électrolytes (ayant des ions en solution). La valeur de la conductivité dépend de la nature des ions présents dans la solution et de leurs concentrations.</p>



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction
départementale
des territoires**

Albi, le **04 AVR. 2023**

Service eau, risques, environnement et sécurité
Bureau Qualité Eau et Milieux Aquatiques
Affaire suivie par : Roch CALMETTES
Tél : 05 63 71 53 34
Mèl : roch.calmettes@tarn.gouv.fr

L'adjoint à la cheffe du service eau, risques,
environnement et sécurité,

à

Monsieur le maire
Commune de Saint-Lieux-les-Lavaur
Le Bourg
81500 SAINT-LIEUX-LES-LAVAUUR

Objet : conformité des performances du système de traitement des eaux usées de « Saint Lieux lès Lavaur » pour l'année 2022

Monsieur le maire,

Conformément à l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées domestiques des agglomérations d'assainissement, je vous informe qu'en fonction des éléments en ma possession et en particulier des résultats des bilans d'autosurveillance réglementaire, le système de traitement des eaux usées de l'agglomération d'assainissement de « Saint Lieux lès Lavaur » répond aux exigences de l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2018 en matière de performances épuratoires.

Il est **conforme en performance** pour l'année 2022.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjoint à la cheffe du service eau, risques,
environnement et sécurité,

RÉMI BOURDON

Copie :

- Agence de l'eau (siège + délégation)
- Conseil départemental - Direction de l'eau
- DDT (SCHAT/Pôle d'appui territorial)

